

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2022

COMPTE RENDU

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la Convocation : 27/01/2022

Date d'affichage : 28/01/2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- David MAGNET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Alexandra CHABANIS.

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Nathalie MARECHAL (excusée pouvoir donné à Laure Duchamp)

Aurélie SYLVESTRE a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture du compte- rendu du 14 décembre 2021 par Monsieur le Maire, celui-ci n'apporte aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée Délibérante.

I. ADMINISTRATION GENERALE

1. Autorisation de signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine

Par délibération en date du 08 décembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de souscription auprès de la fondation du patrimoine pour la réalisation des travaux de consolidation et de mise en valeur du Vieil Allan.

La fondation a estimé lesdits travaux éligibles et pour engager la campagne de souscription visant à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise, il importait d'établir une convention tripartite de gestion associant la Commune, l'association Allan Pierres et mémoire ainsi que la fondation pour une durée de cinq ans.

Par courrier en date du 2 décembre 2021, la fondation a fait part à la Commune de sa possibilité d'abonder la souscription du Vieil Allan à hauteur de 15 000 €. A cet

effet, il importe de formaliser ce don via la signature d'une convention qui sera annexée à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

2. Autorisation de signature d'un avenant n°3 au bail conclu avec Christine VETA

Il s'agissait de se prononcer sur le renouvellement du bail aux mêmes conditions moyennant un loyer mensuel de TROIS CENTS EUROS (300 € HT) + charges (en fonction du décompte de charges locatives comme prévu dans le bail en vigueur) et indexation prévue au contrat, fixe sans augmentation annuelle et ce, pour la période allant du 1er février 2022 au 31 janvier 2023, reconductible 1 an sans que sa durée ne puisse excéder le 31 janvier 2024.

Vote à l'unanimité

3. Autorisation de signature d'un avenant n°2 au bail conclu avec la société Horizon Taux

Il s'agissait de se prononcer sur le renouvellement du bail dont le loyer a été fixé à 410 € (correspondant à 10 €/m²) + charges (en fonction du décompte de charges locatives comme prévu dans le bail en vigueur), fixe sans augmentation annuelle, pour la période allant du 1er février 2022 au 31 janvier 2023, reconductible 2 ans sans que sa durée ne puisse excéder le 31 janvier 2025.

Vote à l'unanimité

4. Autorisation de signature d'une convention avec un exploitant agricole pour assurer le service de viabilité hivernale.

Monsieur le Maire a rappelé la nécessité de prévoir une organisation relative aux opérations de déneigement des voies communales notamment en cas d'événements climatiques importants nécessitant d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Ainsi et en lien avec les services municipaux, Monsieur le Maire a proposé de confier cette prestation à Monsieur Renaud Mazoyer, exploitant agricole, compétent et formé pour exercer les manœuvres de déneigement et disposant d'un véhicule moteur (tracteur grosse puissance) adapté à la lame frontale de la Commune.

La convention serait conclue pour une durée de 1 an renouvelable tacitement 3 fois et pour une période allant du 15 novembre au 15 mars. Cette mission serait rémunérée sur la base d'un coût horaire de 60 € HT soit 72 € TTC.

Vote à l'unanimité

II. MARCHES PUBLICS

5. Approbation du programme de travaux des espaces publics de l'Espace Courcoussonne et autorisation de signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à RAMPA REALISATIONS pour les travaux.

Monsieur le Maire rappelle que la société RAMPA REALISATIONS envisage une opération d'aménagement sur des terrains dont une partie est constituée d'une ancienne friche industrielle.

L'opérateur privé a élaboré un projet offrant des logements (appartements de standing), des activités tertiaires et commerciales ainsi qu'un pôle médical afin de créer un cœur de village.

La Commune est intéressée à cette opération dans la mesure où le site a vocation à devenir un véritable lieu de vie et d'animation pour les riverains et habitants par le développement de nouvelles activités. Sa situation proche de la mairie et son mail à l'Est qui le relie à la place du lavoir et aux commerces du village, la proximité de l'école publique (au sud) et des équipements culturels et sportifs au Nord en fera un lieu de passage incontournable dans le village.

Ce développement urbain progressif nécessite la réalisation d'un programme d'équipements publics conséquent et ambitieux. La Commune a dès lors engagé des études pour la définition et le chiffrage de ce programme d'équipements publics, en relation avec le programme de constructions attendu sur cette zone. Le montant des travaux à réaliser étant important et le budget de la Collectivité ne pouvant pas, à lui seul, en assurer le financement, la Commune a contracté un Projet Urbain Partenarial (PUP), prévu par les articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'urbanisme, sous forme de convention avec RAMPA REALISATIONS et la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION en tant qu'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Parmi la liste des équipements publics concernés par le secteur PUP sont nécessaires l'aménagement d'un espace type place publique et la réalisation de la voirie et stationnements dans la prolongation du mail en utilisant des matériaux spécifiques.

Le programme de réalisation est joint en annexe et détaille les besoins et attendus sur ces deux espaces.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux à ce stade est de 367 495 € HT soit 440 994 € TTC hors honoraires de maîtrise d'œuvre.

Vote à l'unanimité

III. FINANCES

Travaux de revitalisation du centre- bourg- poursuite des travaux d'aménagement :

6. Demande de subventions auprès des services de l'Etat au titre des dispositifs DETR/DSIL pour la poursuite des travaux Route d'Espeluche en direction du giratoire vers Montboucher/ Création d'une circulation différenciée véhicules à moteur/mode doux.

Monsieur le Maire a rappelé que la présente opération a fait l'objet de financements auprès de nos partenaires habituels (Etat, Département, Région) pour la première tranche de réalisation des travaux d'aménagement et de revitalisation du centre-bourg dont les travaux principaux sont en cours d'achèvement.

Ces travaux ont permis l'aménagement et la valorisation de l'entrée du centre bourg encouragés par l'embellissement, l'accessibilité du carrefour de l'église, de la placette de la fontaine et par la sécurisation des accès et des circulations au niveau du carrefour.

Les travaux, objets de la présente demande de subventions permettront une continuité du cheminement piéton et mode doux type vélo afin d'assurer une liaison sécurisée entre le centre, le déplacement des écoles et du périscolaire vers les équipements d'animation culturels et sportifs. La piste de pump track inaugurée en 2021 oblige d'autant plus la Commune à prioriser ces travaux.

Le coût global des travaux pour cette nouvelle tranche est estimé à environ 470 000 € HT mais le coût prévisionnel éligible (hors travaux de voirie et de réseaux humides) s'élève à 330 000 € HT. A cela peuvent s'ajouter les frais de maîtrise d'œuvre (Etudes préliminaires mission complète) à hauteur de 50 353 € HT et une marge tolérée pour les imprévus à hauteur de 5% du montant des travaux éligibles chiffrée à 16 500 € soit un total de 396 853 € HT.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel envisagé pour cette nouvelle tranche est détaillé ci- après :

Ressource	Date d'obtention	Montant prévisionnel (HT)
Etat (DETR ou DSIL) - Avec Bonification introduction de clauses sociales dans les marchés publics	Demande en cours	119 055, 90
Conseil Départemental	Demande en cours	99 213, 25
Région Auvergne- Rhône- Alpes	Demande en cours	75 000, 00

Sous-total des aides publiques		293 269, 15
Part du demandeur	Fonds propres	103 583, 85
	Emprunt	

Vote à l'unanimité

7. Demande de subvention auprès des services du Département de la Drôme pour la poursuite des travaux Route d'Espeluche en direction du giratoire vers Montboucher/ Création d'une circulation différenciée véhicules à moteur/mode doux.

Cf infra

Vote à l'unanimité

8. Demande de subvention auprès des services de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de son dispositif « réaliser des opérations d'aménagement dans ma commune » pour la poursuite des travaux Route d'Espeluche en direction du giratoire vers Montboucher/ Création d'une circulation différenciée véhicules à moteur/mode doux.

Cf infra

Vote à l'unanimité

Acquisition et travaux d'aménagement en vue de l'installation d'un cabinet médical :

9. Demande de subventions auprès des services de l'Etat au titre des dispositifs DETR/DSIL pour l'acquisition et l'aménagement d'espaces destinés au maintien et au développement de l'activité médicale sur le territoire communal.

Monsieur le Maire a rappelé que la Commune d'Allan, dans ses objectifs de mandat, souhaite maintenir l'offre médicale avec les deux médecins généralistes déjà installés et favoriser l'accueil d'autres patriciens en lien avec ceux existants et améliorer ainsi l'offre de soins sur le territoire communal au sein d'un projet partagé.

A cet effet, le projet d'aménagement initié par RAMPA REALISATIONS pourrait permettre de répondre à cet objectif en réservant un espace destiné à l'accueil de professionnels de santé. Il s'agirait alors pour la Commune d'acquérir les locaux aménagés en 4 cabinets et salles d'attente et de les proposer en location. Ce dispositif permettrait à la Commune de s'assurer de la destination des locaux en faveur de professionnels de santé, la demande étant toujours régulière et croissante.

Le coût global de cette opération « clé en main » est estimé à 520 917 € HT (625 100, 45 € TTC) décomposé comme suit :

Ainsi, le plan de financement prévisionnel envisagé pour la réalisation de la structure est détaillé ci-après :

Ressource	Date d'obtention	Montant prévisionnel (HT)
Etat (DETR ou DSIL)	Demande en cours	130 229, 25
Conseil Départemental	Demande en cours	130 229, 25
Région Auvergne- Rhône- Alpes	Demande en cours	156 275, 10
Sous-total des aides publiques		416 733, 60
Part du demandeur	Fonds propres ou emprunt	104 183, 40

Vote à l'unanimité

10. Demande de subventions auprès des services du Département pour l'acquisition et l'aménagement d'espaces destinés au maintien et au développement de l'activité médicale sur le territoire communal.

Cf infra

Vote à l'unanimité

11. Demande de subventions auprès des services de la Région pour l'acquisition et l'aménagement d'espaces destinés au maintien et au développement de l'activité médicale sur le territoire communal.

Cf infra

Vote à l'unanimité

Réalisation d'espaces publics :

12. Demande de subventions auprès des services de l'Etat au titre des dispositifs DETR/DSIL pour la réalisation d'espaces publics à l'Espace Courcoussonne.

Monsieur le Maire a rappelé l'adoption du programme de travaux de réalisation des espaces publics au niveau de l'espace Courcoussonne, lesquels consistant en

l'aménagement notamment d'une place type publique et stationnements ayant vocation à desservir les nouveaux commerces et à faire un espace de partage et de convivialité entre les habitants. Ces aménagements et nouveaux services seront directement accessibles aux résidents seniors de la veille bienveillante « le Courcoussonne », voisins de la future construction.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de la revitalisation et l'attractivité du centre-bourg, au maintien et au développement des commerces nécessaires à l'urbanisation croissante du village dans ce secteur et à proximité.

Le coût global des travaux pour cette nouvelle tranche est estimé 367 495 € HT soit 440 994 € TTC hors honoraires de maîtrise d'œuvre. A cela peuvent s'ajouter les frais de maîtrise d'œuvre (Etudes préliminaires mission complète) à hauteur de 40 000 € HT et une marge tolérée pour les imprévus à hauteur de 5% du montant des travaux éligibles chiffrée à 18 000 € soit un total de 425 495 € HT.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel envisagé pour ces travaux est détaillé ci-après :

Ressource	Date d'obtention	Montant prévisionnel (HT)
Etat (DETR ou DSIL) - Avec Bonification introduction de clauses sociales dans les marchés publics	Demande en cours	127 648, 00
Conseil Départemental	Demande en cours	106 373, 00
Région Auvergne- Rhône- Alpes	Demande en cours	75 000, 00
Sous-total des aides publiques		309 021, 00
Part du demandeur	Fonds propres	116 474, 00
	Emprunt	

Vote à l'unanimité

13. Demande de subventions auprès des services du Département pour la réalisation d'espaces publics à l'Espace Courcoussonne.

Cf infra

Vote à l'unanimité

14. Demande de subventions auprès des services de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réalisation d'espaces publics à l'Espace Courcoussonne

Cf infra

Vote à l'unanimité

15. Demande de subventions auprès des services de l'Etat au titre des dispositifs DETR/DSIL pour la réalisation d'espaces publics au sein du futur lotissement « les Portes de Rouny ».

Monsieur le Maire a rappelé le contexte de l'opération de construction des 81 logements composant le lotissement « Les portes de Rouny » dans le secteur sud du village par l'aménagement Valrim et notamment la création d'un mail central et d'une promenade verte/cheminement doux le long du Rouny parmi la liste des équipements publics concernés par le secteur PUP.

Le programme de l'opération présente les caractéristiques suivantes :

Aménagement d'un mail piéton au centre du nouveau quartier qui s'étend sur une longueur de 250 ml servant de liaison entre les nouveaux espaces et le centre-bourg.

Dans la continuité des démarches écologiques de la Commune et pour sécuriser le cheminement des piétons, cette voie sera destinée aux modes de déplacement doux (marché, vélos). Ce mail est un espace de repos et de rencontre pour les riverains grâce à une promenade arborée et jeux de plein air.

Aménagement et revêtement simple en stabilisé du Chemin de Rouny.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux à ce stade est de 310 000 € HT soit 372 000 € TTC. A cela peuvent s'ajouter les frais de maîtrise d'œuvre (Etudes préliminaires mission complète) à hauteur de 30 000 € HT et une marge tolérée pour les imprévus à hauteur de 5% du montant des travaux éligibles chiffrée à 15 500 € soit un total de 355 500 € HT.

Pour des raisons techniques, la commune a décidé de déléguer sa maîtrise d'ouvrage mais entend demander le concours de ses partenaires habituels en vue d'assurer le financement de ces équipements publics.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel envisagé pour ces travaux est détaillé ci-après :

Ressource	Date d'obtention	Montant prévisionnel (HT)
Etat (DETR ou DSIL) - Avec Bonification introduction de clauses sociales dans les marchés publics	Demande en cours	106 650, 00
Conseil Départemental	Demande en cours	88 875, 00
Région Auvergne- Rhône- Alpes	Demande en cours	75 000, 00
Sous-total des aides publiques		270 525, 00
Part du demandeur	Fonds propres	84 975, 00
	Emprunt	

Vote à l'unanimité

16. Demande de subventions auprès des services du Département pour la réalisation d'espaces publics au sein du futur lotissement « les Portes de Rouny »

Cf infra

Vote à l'unanimité

17. Demande de subventions auprès des services de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réalisation d'espaces publics au sein du futur lotissement « les Portes de Rouny »

Cf infra

Vote à l'unanimité

Amendes de police :

18. Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police 2022.

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée délibérante de solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police. Cette aide permettra l'acquisition de quatre radars pédagogiques placés aux entrées d'agglomération et qui viendront en renfort des aménagements de voirie réalisés dans le cadre des travaux

d'aménagement du centre- bourg pour inciter fortement à la réduction de la vitesse dans le bourg. Le coût de ces radars oscille entre 6 244 € et 8 290 € HT.

Vote à l'unanimité

IV. PERSONNEL

19. Création d'un poste de Technicien principal 1^{ère} classe- Avancement de grade

Considérant l'inscription au tableau annuel d'avancement, établi après avis de la Commission Administrative Paritaire et par appréciation de l'expérience et de la valeur professionnelle de l'agent, il a été proposé l'avancement de grade de l'agent Dominique DELAYE à ce jour au grade de Technicien principal de 2ème classe au grade de technicien principal de 1ère classe à temps complet et ce, à compter du 1er janvier 2022.

Vote à l'unanimité

V. URBANISME

20. Avis de la Commune sur l'enquête publique liée au projet de centrale photovoltaïque à Roussas.

Monsieur le Maire est intervenu sur le projet, objet de l'enquête publique, relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au lieu- dit « Chapus » de la Commune de Roussas et mené par la Société RES. Ce projet de parc photovoltaïque s'inscrit dans une démarche de développement des énergies renouvelables.

Ce projet avait déjà fait l'objet d'un avis favorable mais partagé de la Commune début 2020. Il s'agissait d'étudier le nouveau projet dont la superficie a légèrement évolué.

Ce projet de parc d'une puissance totale d'environ 16 MWc sera composé de modules photovoltaïques sur une surface globale clôturée de 19,79 ha (version finale) dont une partie se situe en limite de la Commune d'Allan. Monsieur le Maire a détaillé le projet technique, spatial et environnemental à l'aide des cartes fournies dans le dossier d'enquête publique et les autres informations dont il dispose afin que le Conseil Municipal puisse formuler un avis éclairé sur le projet.

Un débat s'est instauré sur le côté vertueux de ce projet tendant à une production d'énergie renouvelable. Le dimensionnement interroge notamment son impact visuel environnemental compte tenu de son emprise sur plusieurs parcelles séparées. De plus, les surfaces nécessaires à la pose de panneaux photovoltaïques réduisent au seul pastoralisme la valorisation de ces terres agricoles alors que leur vocation première est la production et la culture.

Le Conseil Municipal a émis un **avis défavorable** au projet

- POUR : 0
- CONTRE : 9
- ABSTENTION : 4

VI. RESEAUX

21. Approbation du projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme relatif aux travaux de raccordement électrique au profit de M. Daude, Chemin de Ramette.

Monsieur le Maire a exposé le courrier du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme qui indique la nécessité de procéder à un raccordement électrique d'une longueur de 90 ml pour alimenter l'habitation de M. Daude pour un montant prévisionnel de 23 328.11 €

Conformément au règlement du SDED, le montant estimé de la participation communale s'élèverait à hauteur de 4 073.30 €.

Dans ce cas, la participation communale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la Commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire ainsi que de financer comme suit la part communale : la dépense sera répercutée sur le pétitionnaire par l'émission d'un titre de recettes.

Vote à l'unanimité

22. Approbation du projet établi par le renforcement du réseau BT à partir du poste PETIT par mutation de 100 à 250.

Monsieur le Maire a exposé le courrier du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme qui indique avoir étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la Commune. Il s'agirait de procéder à un renforcement du réseau BT à partir du poste PETIT par mutation de 100 à 250 et ce, pour un montant de 90 261,50 € et sans participation communale.

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

- Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

Décision 2022-01 du Maire en vue de solliciter l'intervention de la SAFER par préemption (frais d'instruction à 1 000 € HT en cas de préemption avec contre-offre d'achat à un prix inférieur) de la parcelle cadastrée ZT 21 d'une surface totale de 2 000 m², classée en zone A du PLU communal. En effet, la Commune souhaite au regard de son PLU garder le zonage agricole de ce secteur considérant comme prioritaire la conservation d'un état cultural.

- Etat d'avancement de l'instruction par les services de l'Etat du projet d'unité de Méthanisation : en date du 18 novembre 2021, les services de la DDT ont demandé au porteur de projet de fournir des pièces complémentaires dans le cadre de l'instruction de son permis de construire, lequel a complété son dossier en date du 22/12/2021. Ces documents ne sont pas consultables et communicables à ce stade de la procédure.

- Aménagement type haricot Route de Montélimar : Certains élus font remonter les difficultés notamment pour le passage des bus de l'aménagement créé Route de Montélimar. Il est rappelé que ces travaux et leur dimensionnement ont été expressément imposés par le CETOR, instance technique du Département et que plusieurs madriers en bordure seraient retirés pour faciliter le passage.

Il est à noter d'une manière générale que les travaux ne sont pas achevés et qu'ils le seront au printemps avec la mise en œuvre du plateau traversant.